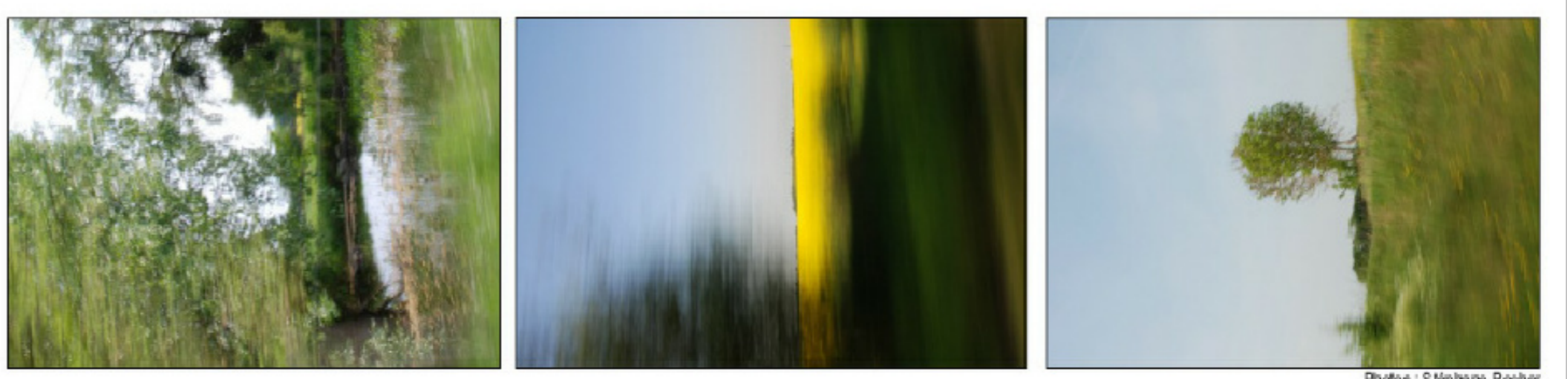


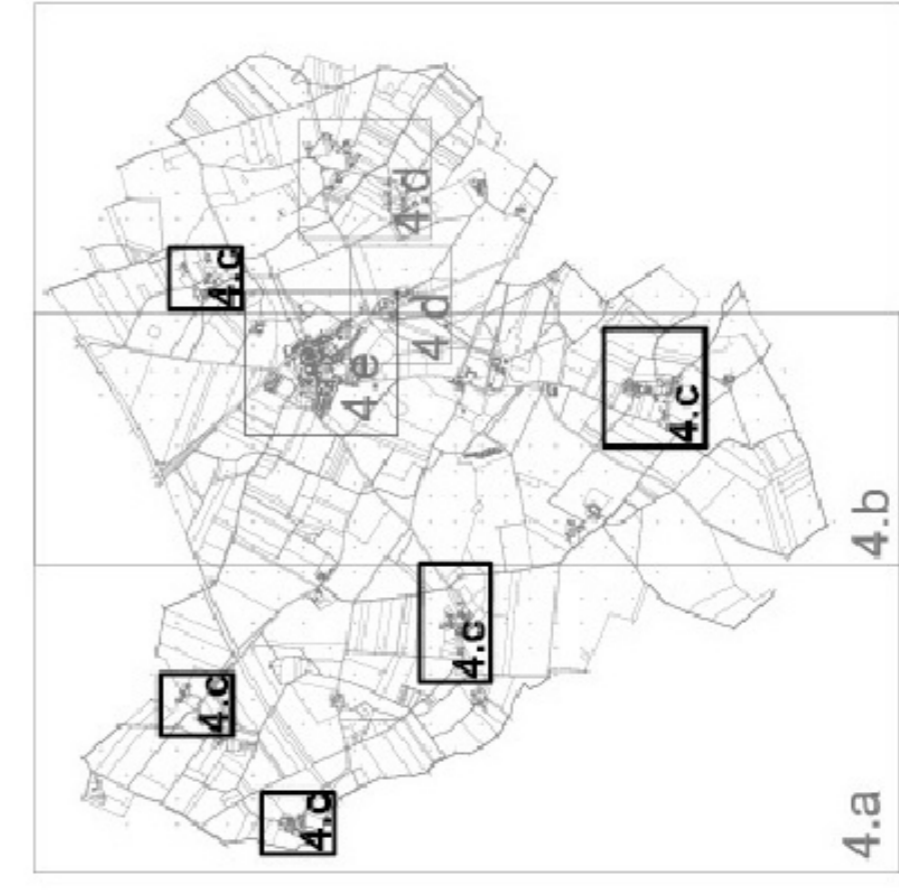
UA	Zone d'habitat ancien du bourg
UB	Zone d'habitat récent du bourg et de Auteloup
UX	Zone d'activité
UH	Zone de hameau constructible
1AU	Zone à urbaniser, ouverture immédiate à l'urbanisation
2AU	Zone à urbaniser, ouverture ultérieure, par modification du PLU
1AUX	Zone d'urbanisation future réservée pour des activités artisanales
A	Zone agricole
Aa	Zone agricole située aux pourtours du château de Chantemesle
Ah	Secteur d'habitat diffus en campagne non lié à l'activité agricole - extensions, changement d'affectation des bâtiments existants et constructions d'annexes autorisés
N	Zone Naturelle
NL	Secteur destiné à accueillir des activités de loisirs
Nh	Secteur d'habitat diffus en campagne non lié à l'activité agricole - extensions, changement d'affectation des bâtiments existants et constructions d'annexes autorisés
Nhx	Secteur destiné à accueillir un développement mesuré d'activités économiques existantes
	Emplacement réservé pour une voie ou un aménagement public
	Espace boisé classé
	Élément de patrimoine à protéger
	Élément de paysage à protéger au titre de l'art. L.123-1-7° du code de l'urbanisme
	Sièges d'activité agricole
	Classement sonore des infrastructures de transport terrestres : - Passage la ligne SNCF Paris Monts (TGV atlantique) - 300 mètres affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure. - Passage de la RD955 affectée par le bruit : 30 mètres depuis la limite communale nord jusqu'au carrefour RD 955 / RD 941, 100 mètres depuis le carrefour RD 955 / RD 941 jusqu'au lieu dit "Auteloup", 30 mètres depuis le lieu dit "Auteloup" jusqu'à la limite communale sud
	Itinéraire de randonnée pédestre et cyclable (circuit entre Perche et Dunois, et boucle n°9 entre Beauce et Perche)
	Périmètres de protection rapproché et immédiat du point de captage d'eau des Brières (Arrêté préfectoral n°2006-0852 du 2 août 2006)
	Recul de 50 m minimum par rapport aux silos



Photos : Stéphanie Rocher

Département d'Eure-et-Loir
Communauté de communes
des Plaines et Vallées Dunoises
Commune de Logron

Plan Local d'Urbanisme



Plan n°4.c : Zonage des hameaux
Villards - Villardon - Fréville - Champ
Buisson - Les Chenardières

Dossier d'approbation

Vu pour être annexé à la délibération du 20 juin 2013

Echelle : 1/2000ème

ARCHITOUR architectes associés
63, Bd OYON, 71100 LE MANS
Tél : 02-43-36-09-42 Fax : 02-43-36-09-43
Région HESANT architectes d'urbanisme
Thomas CLANREUIL urbaniste qualifié DPLU
Adrien BONHIS chargé d'études

4.C